

## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille onze, le vingt-cinq janvier, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Grézieu la Varenne, sous la Présidence de Monsieur Maurice GUIBERT.

### Etaient présents

**Mesdames :** M.L. CROZIER, B. DE TESTA, A. FORNELLI-DELLACA, A. LEMORT, N. MENJOZ et A-M. PERAGINE.

**Messieurs :** A. BADOIL, P. BARELLON, J.L. BIBOS, E. CHATELUS, D. CRETENET, J. DEBORD, R. DESSEIGNET, J.L. DUVILLARD, T. ELMASSIAN, A. GONZALEZ, M. GUIBERT, C. GUILLAUD, R. LABAUNE, G. LHOPITAL, R. MAZURAT, L. PROTON, P. RUIILLAT et L. SEGUIN.

**Pouvoirs :** F.N. BUFFET (pouvoir à L. PROTON), D. GRANJON (pouvoir à M. GUIBERT), A. PERONNET (pouvoir à A. BADOIL) et G. RUME (pouvoir à J. DEBORD).

**Excusés :** F-N. BUFFET, M. CHAPAS, D. GRANJON, M. MANDON-SIXT, G. MOREL, A. PERONNET, R. RONCARI (trésorière) et G. RUME.

**Président :** Maurice GUIBERT.

**Secrétaire de séance :** Alain BADOIL.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 40 (Présents : 24 / Votants : 28)

**Convocation en date du :** 18 janvier 2011

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011**

**N° 2011/02**

Monsieur le Président rappelle que depuis la loi du 6 février 1992, la préparation du budget est l'acte politique majeur d'une assemblée, et que le législateur a prévu que le vote du budget soit précédé dans les deux mois du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Le DOB est un moment important et stratégique de discussion entre les élus.

Il indique que les services du syndicat ont procédé, comme chaque année, au travail préparatoire au DOB (mise à jour de la prospective budgétaire 2011-2016 : recalage du planning des opérations, actualisation des besoins et des recettes, etc.).

Le Président souligne qu'un événement influence considérablement cette nouvelle prospective. Il s'agit de la décision des élus du SAGYRC, en accord avec les Maires des vingt communes membres, réunis le 21 octobre 2010, de ne pas renouveler dans l'immédiat le Contrat de rivière et de ne pas engager de nouvelle démarche de gestion aidée des cours d'eau à l'échelle du bassin versant, de type SAGE<sup>1</sup>. Cette décision fait suite aux conclusions de ***l'étude bilan, évaluation et prospective du Contrat de rivière*** réalisée par un cabinet indépendant, et qui a été entérinée par le Comité de rivière, organe de tutelle du Contrat de rivière, réuni le 10 décembre dernier. Ce choix concourt notamment à la baisse des recettes de la Région et de l'Agence de l'eau sur les postes techniques et sur certaines opérations de travaux.

Néanmoins, Maurice GUIBERT précise que des orientations ont été données aux services par le vice-président aux finances Alain BADOIL et lui-même, afin que l'impact de cette décision sur la contribution des communes soit le plus faible possible, au vu des fortes contraintes pesant actuellement sur les finances des collectivités locales.

Il propose donc, après avis favorable de la commission des finances du Sagyr, de diminuer certains postes prévisionnels de dépenses, afin de maintenir la participation des communes à un niveau acceptable.

<sup>1</sup> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le Président donne ensuite la parole à Alain BADOIL, vice-président aux finances. Ce dernier commente la note de synthèse qui présente les éléments de perspectives financières permettant de préfigurer les grandes lignes du budget 2011 et plus globalement l'évolution jusqu'en 2016.

Alain BADOIL reprend point par point les réalisations déjà accomplies et les nouvelles orientations opérationnelles et budgétaires soumises aux conseillers syndicaux.

Il conclut sur l'évolution de la contribution des communes et indique qu'après la prise en compte de l'ensemble des éléments suivants :

- ✓ Augmentation de certaines actions en fonctionnement ;
- ✓ Réduction des dépenses de fonctionnement général de la structure et des frais de personnel ;
- ✓ Baisse des recettes de postes et des recettes de certaines opérations en fonctionnement et en investissement ;
- ✓ Diminution de l'enveloppe des travaux dits récurrents en investissement ;

L'augmentation générale de la contribution de l'ensemble des communes pour 2011 est de + 1,25% et se situe globalement à moins de 2% pour chacune d'entre elles, avant la prise en compte de l'évolution de la population.

Il procède ensuite en séance à la mise à jour de la population du bassin versant servant de base au calcul d'une grande partie de la contribution, en référence aux dernières populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et projette sur écran le montant des nouvelles participations, qui devraient être celles reportées au budget 2011.

Le Président remercie Alain BADOIL pour la présentation de ce dossier. Il invite ensuite les conseillers syndicaux à débattre des propositions faites.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président fait acter que le Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget primitif 2011 a bien eu lieu.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.

LE PRESIDENT  
Maurice GUIBERT

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

17 FEV. 2011

17 FEV. 2011

LE PRESIDENT  
Maurice GUIBERT

